

# DEMATERIALISATION MARCHES PUBLICS (avant le 1er octobre 2018)

## Programme

### FORMATION ACTION !

Maîtriser les différentes étapes de la  
Dématérialisation des Marchés Publics.

### Objectifs

- Savoir dématérialiser avant le 1er octobre 2018
- Cerner la réglementation spécifique de la dématérialisation des marchés publics.
- Définir les notions de certificat électronique et de signature numérique.
- Optimiser les achats par l'utilisation des nouvelles procédures.
- Utiliser la dématérialisation en toute sécurité
- Appréhender les avantages et contraintes de ces procédures
- Maîtriser l'aspect juridique

### Public

- Direction commerciale, commerciaux et services techniques.
- Tous ceux qui souhaitent progresser ou se lancer dans la réponse aux appels d'offres publics et mettre toutes les chances de gagner de leur côté.

### Pré-requis

- Aucune connaissance particulière.

**Durée : 4 heures**

#### 1 - CADRE REGLEMENTAIRE

- Les différentes procédures de marchés,
- Les règles de la dématérialisation en 2018.

#### 2 - LES ASPECTS PRATIQUES DE LA DEMATERIALISATION

- L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC),
- L'accès et le retrait du DCE en ligne,
- La réponse électronique.

#### 3 - LES ASPECTS TECHNIQUES DE LA DEMATERIALISATION

- Le certificat de signature électronique,
- Les différentes plateformes de dématérialisation,
- Les différents sites de veille commerciale.

#### 4 - LA REPONSE DEMATERIALISEE AUX APPELS D'OFFRES

- La préparation et la constitution d'un dossier,
- L'identification de la plateforme de dématérialisation,
- La signature des documents,
- Réponse en groupement et co-signature,
- Le dépôt et les signatures en groupement,
- Le dépôt électronique des plis et les preuves de dépôt,
- La copie de sauvegarde,
- Conservation et archivage,
- Bourse à la co-traitance.

#### 5 - CAS PRATIQUE : ETUDE DE CAS AVEC MANIPULATION SUR UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

- Recherche et retrait d'offres par voie électronique,
- Dépôt de l'offre sur une plateforme.